

LES REGISTRES PAROISSIAUX DE TRELANS A L'EPOQUE DE LOUIS XIV

I. Le curé Jean Joseph PRÉGET

Entre 1677 et 1715, les registres sont tenus par le curé Jean Joseph PRÉGET. Son long ministère (38 ans) correspond, en grande partie au règne de Louis XIV, et se termine la même année. Si 1715 est la date de la mort du roi, c'est aussi à ce moment-là que le curé de Trélans décède à son poste.

Selon l'abbé Baptiste LAURENT¹, Jean Joseph PRÉGET est originaire de Saint Laurent d'Olt. On trouve en effet dans les registres paroissiaux de Saint Laurent d'Olt, le 8 septembre 1649, l'acte de baptême, d'un Jean Joseph, fils de Charles PRÉGET, «*viguiier de Saint Laurent de Canilhac*». Saint Laurent appartient à cette époque, à la baronnie de Canilhac, une des huit grandes baronnies du Gévaudan. Le seigneur marquis de Canilhac, possède le château de Saint Laurent, mais il est absent la plupart du temps. Il est donc représenté localement par un viguiier, c'est-à-dire un homme de loi, chargé de rendre la justice en son nom.

Pour confirmer cette origine, on note en 1675, dans un acte notarié à Saint Laurent d'Olt, la présence d'un Joseph PRÉGET, *diacre*, comme témoin².

Par ailleurs dans les registres notariaux mis en ligne par les archives de l'Aveyron, on trouve en date du 4 juillet 1688, le testament de Charles PRÉGET, viguiier au marquisat de Canilhac à Saint Laurent d'Olt, dans lequel est cité son fils Jean Joseph PRÉGET prêtre et curé de l'église de *Tréllans*.

Parmi les autres enfants de Charles PRÉGET, on peut mentionner Antoine né en 1664, qui lui aussi deviendra «*prêtre et chanoine de Saint Laurent*». On trouve sa signature en bas des actes à Trélans, de février à avril 1706, période pendant laquelle il semble remplacer son frère, provisoirement empêché.

C'est avec Jean Joseph PRÉGET que commencent véritablement en 1677, les registres paroissiaux de Trélans, si l'on excepte une seule année (1669) que les archives ont conservée, du ministère de son prédécesseur, le curé JULIEN.

¹ *Notes biographiques sur le clergé de Lozère* (Éditions LACOUR, septembre 2014)

² Renseignement communiqué par l'association «*Mémoires de Rived'Olt*».

Lorsqu'il arrive à Trélans, le curé PRÉGET a 28 ans. Dans sa paroisse, il se déplace à cheval, pour aller d'un hameau à l'autre. Il note dans son registre, au mois de mai de l'an 1690, «*le 9 de may j'ay mis le cheval au pré de l'église*». Son intégration est sans doute bonne, car après quelques années il semble avoir gagné la confiance des habitants du village. Son rôle dépasse largement, sur le plan social celui d'un curé. Nous en avons le témoignage, par un certain nombre d'actes rédigés de sa main dans les registres, et qui concernent tout autre chose que les baptêmes, les mariages ou les sépultures.

Ce sont notamment :

- Des « arrantement », c'est-à-dire des baux de fermage : « *Le ouzième de novembre 1708, antoine cayrel travailleur de trélans a baillé à jean jonquet icy présent, un sien champ appelé le « debes » à titre d'affermé à demy fruit, pour trois cueillettes qui commenceront l'année prochaine... »*
- Des « promesses », dans lesquelles certains habitants s'engagent à rembourser ce qu'ils ont emprunté à d'autres : « *en présence de nous curé de trélans sousigné, jean vernhet travailleur de trélans a déclaré devoir à jacques marc de piquemolle la somme de vingt-six livres qu'il lui doit pour reste d'un entier payement d'une juman que le dit marc lui a cy-devant vendue, laquelle somme le dit acheteur a promis de payer au dit marc d'icy un an prochain...fait à trélans ce 28. 8bre 1709 ».*
- Des « médiations », pour éviter des procès entre habitants du village : « *sur le procez qu'estait pendant entre jean aldebert paysan du besset et jean gely aussy paysan de trélans touchant un arbre que le dit aldebert avait pris au dit gely Ils ont demeurés d'accord par ma médiation et se sont quittés respectueusement le dit aldebert ayant quitté le dit gely de deux setiers blé seigle qu'il lui avait cy-devant pretés l'année dernière, et de trois charretées de foin qu'il lui avait cy-devant vendue l'année dernière...fait à trélans ce 21.xbre 1709 ».*
- Des « déclarations de dernières volontés » de certains habitants à l'article de la mort : « *Pierre Salles de noubloux etant dangereusement malade après avoir été munis des sacrements nécessaires a déclaré devant nous pour la décharge de sa conscience devoir à jean vernhet de trélans la somme de trois livres 10 sols, plus à guillaume salles son frère du dit trélans 18 livres et deux liasses de laine ...
...plus veut que son beau père prenne d'un sien champ appelé « lala » de terre pour semer sa vie durant la quantité de 4 coupes de seigle, plus a déclaré devoir à antoine puel du dit st pierre une simple chaine d'étain et vingt sous d'argent plus a chargé sa femme marguerite negré de faire celebrer un trentenaire de messe dans l'an après son décès dans l'église de trélans... »*

Enfin, il arrive aussi au curé PRÉGET de noter dans les registres les diverses «*receptes*» qu'il destine à ses paroissiens, pour soigner les maladies. Ainsi, à la date du 5 février 1686, on trouve ces médecines assez étonnantes :

- *Contre la dissanterie* : prenez une once d'os humain dans une cuillée de bon bouillon et la faire boire au malade après deux ou trois jours que la maladie aura suivi son cours
- *Contre la fièvre* : prenez une demi pauque³ de bon vin blanc bu claret et y faire infuser pendant toute la nuit une poignée d'écorce ou derme de la racine de noyer que le malade boira un petit moment avant l'excès
- *Contre l'esquinancie*⁴ : il faut prendre de la fiante du loup et en pulveriser une once environ dans une cuillée de bon bouillon et la faire avaler au malade

Les remèdes du bon curé ont-ils été efficaces ? On note en tout cas, dès cette époque, la présence de «*plus que centenaires*» à Trélans. Ainsi Antoine SAGNET, qui décède le 11 février 1679, âgé de 110 ans !

Le 3 novembre 1715, le curé PRÉGET rédige son dernier acte.

Dans le registre paroissial, l'acte qui suit, date du 14 novembre. Il est rédigé par le prieur de St Laurent, venu sans doute pour les obsèques du curé. Jean Joseph PRÉGET est donc mort entre le 4 et le 13 novembre. Aucun acte de décès ne figure à son nom. L'abbé Marcillac, ancien archiviste du diocèse, originaire de Trélans, qui avait annoté les registres, signale qu'il est sans doute enterré dans l'église comme le veut la coutume. Mais l'église du XII^e siècle, hélas, a disparu, détruite au XIX^e siècle et reconstruite plus loin !

Le 20 novembre, Guillaume FUGY, nouveau curé de Trélans, prend possession de son ministère.

³ Petite mesure de vin, le terme vient probablement de l'occitan «*pauquet*» qui signifie «*un petit peu*»

⁴ Angine

II. Les registres paroissiaux tenus par le curé PRÉGET

Dans l'ensemble les registres sont bien tenus, surtout si on les compare avec ceux d'autres communes, où la lecture est plus difficile. La principale difficulté réside dans la graphie des patronymes, dont l'orthographe est variable. De plus, comme le veut encore l'usage, le curé féminise les patronymes par exemple : *SAGNET* pour un garçon devient *SAGNETE* pour une fille, ou bien : *CAYREL*, *CAYRELLE*.

On peut se poser la question de savoir s'ils sont tenus régulièrement et de façon exhaustive. En tout cas, le curé n'enregistre pas le décès des nouveaux nés et des enfants. Il n'ajoute aucune mention de type *obit* dans les marges des actes de baptême des décédés.

Que nous apprennent particulièrement, les registres sur la paroisse entre 1677 et 1715 ? Si la démographie de Trélans est une démographie d'Ancien Régime, comme pour l'ensemble du royaume, certaines particularités nous renseignent au sujet du village.

- Le découpage de la paroisse diffère des découpages administratifs actuels. Le hameau des Calmettes est rattaché à Trélans et non à St Pierre de Nogaret comme actuellement. À l'inverse, le hameau de La Falgouse est paroisse de St Pierre.
- Les unions matrimoniales montrent des échanges nombreux avec les communes limitrophes : Pomayrols, Les Hermaux, St Germain du Teil, Les Salces, Nasbinals, et dans la vallée Estables et St Laurent d'Olt, dans une moindre mesure Saint Géniez d'Olt. Par contre La Canourgue est très rarement mentionnée.
- À travers les registres, la noblesse apparaît très peu dans le village. Noble Pierre DE RETZ décède au château de Trélans en 1679. Deux damoiselles De JURQUET, du Pouget à Saint Germain du Teil, sont mentionnées comme marraines. En 1711, Jean d'IMBERT, fils du seigneur de COMBRET, s'installe à Noubloux, après son mariage avec Marguerite REVERSAT.
- La plupart du temps, seul le curé signe les actes, la quasi-totalité des habitants est illettrée. Le curé termine d'ailleurs les actes par la formule «*tous illettrés*».
- Il y a peu d'enfants nés de père inconnu, dans la plupart des cas, les mères déclarantes viennent de l'extérieur. Les jeunes filles de Trélans dans cette situation doivent faire de même ! Pas toutes cependant, l'une d'elle se retrouve deux fois dans la même situation ! En 1687, le curé baptise une enfant abandonnée : « issue de parents inconnus », elle reçoit un prénom Marie et pas de patronyme.
- L'augmentation du nombre de décès certaines années reflète les périodes de disettes et d'épidémies, survenant après des hivers très froids et des étés pluvieux : c'est le cas en 1693/1694 où survient une épidémie de typhus comme partout dans le royaume et en

1709/1710. Malgré tout, certains habitants deviennent très vieux, centenaires et même au-delà !

- Si les métiers ne sont pas toujours mentionnés dans les actes, quelques-uns sont signalés à plusieurs reprises. Tout ce qui touche à l'agriculture : brassier, travailleur, paysan, laboureur et berger. Mais également les meuniers à Piquemolle, les tisserands, tisseurs, tailleurs, et pour la première fois en 1711, une sage-femme.
- Les patronymes

Les patronymes se diversifient par le biais de mariages contractés avec des personnes venues de l'extérieur. Ils sont en tout cas plus nombreux et plus variés qu'aujourd'hui.

Ceux qui subsistent aujourd'hui : Boissonnade, Cayrel, Coupin, Delpuech, Imbert, Mallaviolle, Parayre, Reversat, Rodier, Vernhet, Verlaguet. Une dizaine ...

Ceux qui ont disparu, parmi les plus répandus : Aldebert, Amouroux, Aragon, Azémar, Bach, Badoc, Baumel, Boucharenc, Boussugues, Bernard, Bessodes, Bourrel, Deltour, Duayon, Enfreu, Gardes, Gély, Girma, Grail, Lacas, Lacam, Marc, Mas, Michel, Negré, Pelat, Périer, Pouget, Reynal, Ressouches, Salles, Sagnet ou Sannier, Vayssade, Violetes, Vernon, Visié

- Les prénoms

Comme le veut l'usage en Gévaudan à cette époque le nouveau-né ne reçoit en général, qu'un seul prénom, celui du parrain ou de la marraine dans la plupart des cas.

Le choix des prénoms d'inspiration chrétienne, se fait dans un registre limité : *Pour les garçons* : Jacques, Pierre, Jean, Joseph, Antoine, Guillaume....

Pour les filles : Marie, Marguerite, Catherine, Antoinette, Jeanne...

Mais il y en a de plus rares. *Pour les garçons* : Amans, Eustache, Marquez (porté par un parrain originaire du village), Médard, Syrès (porté par un seul individu), Vitus...

Pour les filles : Agnès, Cécille, Dauphine (qui donne parfois Delphine) Elysaabeth, Enimie, Flourette, Juliette, Marquèze, Marquise, Nadalle, Raymonde, Valance, Yzabeau ...

- Les surnoms

Ils sont très nombreux et sont principalement mentionnés lors des sépultures : Cayrelou, Couret, Fumat, Gaillard, Guinet, Moundou, Porron, Ramounet, Saudonne, la Souldarde, Verduret, Vouriauré ...